

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : Contrat de surveillance des toilettes publiques automatiques – société MPS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant la proposition de la société MPS dont le siège social est situé ZAE du Mouta à JOSSE- 40230 pour la maintenance des toilettes publiques sises Place de la Gare-parking de La Poste,

### DECIDE

**DE SIGNER** un contrat avec la société MPS dont le siège social est situé ZAE du Mouta à JOSSE- 40230 pour la maintenance des toilettes publiques sises Place de la Gare-parking de La Poste, pour une durée d'un an à partir du 20 avril 2023, renouvelable par tacite reconduction sans excéder trois ans.

Le montant annuel est de 1 375 € HT soit 1 650 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230420-d-2023-23-AU  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

